**7196**

**Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 5 octobre 2016**

**RESUME**

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver par la Chambre des Députés l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 5 octobre 2016.

Cet accord établit un cadre modernisé pleinement cohérent pour les relations bilatérales avec la Nouvelle-Zélande. Etayé par une vaste série de principes communs et de valeurs partagées, ce nouvel accord-cadre constitue la base contractuelle des relations entre l’UE et ses États membres avec la Nouvelle-Zélande, y compris sur des questions politiques et de portée internationale. L’accord contient notamment des dispositions sur la coopération économique et commerciale, et permet la coopération dans de nombreux autres domaines.

L’accord reprend les clauses politiques standard de l’UE relatives aux droits de l’homme, aux armes de destruction massive, à la Cour pénale internationale, aux armes légères et de petit calibre et promeut la coopération bilatérale, régionale et internationale. Il constitue aussi une base permettant de coopérer dans une série de domaines plus sensibles, tels que le blanchiment de capitaux, la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, le trafic de drogues, la cybercriminalité, la criminalité organisée et la corruption.

L’accord permet finalement un engagement plus efficace de l’UE et de ses États membres aux côtés de la Nouvelle-Zélande en matière de développement et d’aide humanitaire dans la région du Pacifique.